

Conditions générales de services MEDAVIZ (CGS) Téléconseil et Téléconsultation - Mars 2019

Toute utilisation de Medaviz est soumise au préalable à la prise de connaissance et à l'acceptation expresse des Conditions Générales de Services.

Les présentes Conditions générales de services encadrent les conditions d'utilisation des Services de Téléconseil et de Téléconsultation, et de l'outil de téléconsultation, proposés par MEDAVIZ à partir de la Plateforme MEDAVIZ.

Toute utilisation des Services de Téléconseil et de Téléconsultation, ou de l'outil de téléconsultation, est soumise au préalable à la prise de connaissance et à l'acceptation expresse des présentes Conditions Générales de Services.

Votre attention est attirée sur le fait que l'acceptation des présentes Conditions Générales de Services emporte acceptation des règles d'accès à la Plateforme MEDAVIZ, d'utilisation de l'outil de téléconsultation et de fourniture des Services de téléconseil et de téléconsultation.

Vous êtes invité à lire attentivement les présentes Conditions Générales de Services. Vous les recevez par voie électronique sur simple demande à contact@medaviz.com

En savoir plus sur MEDAVIZ : www.medaviz.com/mentions-legales

MISES EN GARDES PREALABLES

Vous êtes informé que la Plateforme MEDAVIZ ne permet en aucun cas le diagnostic, la prise en charge médicale et le suivi des situations d'urgence. Le cas échéant, il vous appartient de vous rendre aux services d'urgence, de consulter votre médecin traitant ou tout autre spécialiste. Vous reconnaissez que les Professionnels de santé de la Plateforme MEDAVIZ ou utilisant la plateforme comme outil ne délivrent en aucun cas des actes de médecine d'urgence.

En outre, compte tenu de la sensibilité des données de santé collectées et traitées dans le cadre de la Plateforme MEDAVIZ, de la fourniture des Services, ou de l'utilisation de l'outil, vous êtes mis en garde sur la nécessité de veiller aux accès des tiers à votre Compte personnel. Vous reconnaissez que vous mettez en œuvre sous votre responsabilité propre l'ensemble des mesures de sécurité utiles et pertinentes pour les besoins de la protection des accès à votre Compte personnel.

TITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES**Article 1 DEFINITIONS**

Les termes ci-après définis ont le sens et la portée donnés dans leur définition dans le cadre de la conclusion et de l'exécution des CGS.

« **Bénéficiaire(s)** » désigne toute personne bénéficiant d'un accès aux Services via la Plateforme MEDAVIZ en application d'un contrat conclu entre MEDAVIZ et son employeur, son assureur, son médecin ou tout autre organisme Partenaire de MEDAVIZ, et après acceptation des CGS ;

« **CGS** » désigne les Conditions Générales de Services, que les Bénéficiaires doivent accepter pour accéder aux Contenus de la Plateforme MEDAVIZ et bénéficier des Services et/ou de l'outil ;

« **Compte personnel** » désigne le compte créé par le Bénéficiaire lors de sa première connexion à la Plateforme MEDAVIZ et permettant d'accéder à son espace privé et sécurisé ;

« **Contenus** » désigne l'ensemble des textes, photographies, vidéos, illustrations, fonctionnalités et plus largement tout élément existant au sein de la Plateforme MEDAVIZ ;

« **MEDAVIZ** » désigne la société PODALIRE (nom commercial MEDAVIZ), en tant qu'organisme de télémedecine concourant à l'activité de télémedecine au sens de l'article R. 6316-6 du Code de la Santé Publique, en délivrant les Services soit dans le cadre d'un contrat conclu avec l'Agence régionale de Santé compétente, soit dans le cadre d'un Service de téléconsultation délivré par des Médecins téléconsultants délivrant des actes dans le cadre de leur pratique habituelle ;

« **Offre de Service** » : désigne l'offre de service à laquelle a souscrit le Partenaire de MEDAVIZ pour le bénéfice de ses Bénéficiaires (« **Offre Partenaire** »)

« **Outil de téléconsultation** » : désigne la plateforme technique permettant à un professionnel médical de réaliser des téléconsultations dans le cadre de l'avenant 6 à la convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie signée le 25 août 2016

« **Partenaire** » désigne toute entreprise publique ou privée, association, organisme d'assurance complémentaire d'assurance maladie, tout médecin et tout autre organisme public ou privé qui a souscrit auprès de MEDAVIZ un contrat de partenariat encadrant la sélection et les modalités de mise à disposition d'une Offre de Service en faveur des Bénéficiaires ;

« **Plateforme MEDAVIZ** » désigne la plateforme reposant sur une organisation médicale des Professionnels de santé permettant l'accès aux Contenus et la délivrance des Services et/ou de l'outil de téléconsultation aux Bénéficiaires par téléphone ou en visioconférence, par le biais de l'application pour smartphone sécurisée, dans les conditions décrites au sein des CGS.

« **Professionnel(s) Médical(ux)** » désigne tout médecin généraliste ou spécialiste et sage-femme, diplômé en France, participant à la délivrance des Services, en ce compris le Service de téléconsultation dans le cadre d'une convention de télémedecine conformément aux dispositions de l'article R. 6316-8 du Code de la Santé Publique, ou utilisation l'outil de téléconsultation ;

« **Professionnel(s) de Santé** » désigne tout professionnel de santé en ce compris les Professionnels Médicaux participant à la délivrance du Service de téléconseil ;

« **Services** » désigne le Service de téléconseil et le Service de téléconsultation dans le cadre de la Plateforme MEDAVIZ ;

« **Service de téléconseil** » désigne le service de téléconseil à distance, par téléphone, mis à disposition des Bénéficiaires dans le cadre de la Plateforme MEDAVIZ délivrés par les Professionnels de santé ;

« **Service de téléconsultation** » désigne le service de téléconsultation (télémédecine) médicale à distance, par visioconférence, mis à disposition des Bénéficiaires dans le cadre de la Plateforme MEDAVIZ délivrés par les Professionnels Médicaux ;

Article 2 DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les CGS, la notice d'information et de consentement au titre de la collecte et du traitement des données de santé des Bénéficiaires ainsi que la politique de confidentialité des données à caractère personnel les concernant constituent les dispositions contractuelles spécifiques encadrant l'utilisation de la Plateforme MEDAVIZ pour la fourniture des Services et Contenus, et le recours à l'outil de téléconsultation.

Ces dispositions contractuelles spécifiques s'ajoutent aux dispositions contractuelles du contrat conclu par le Bénéficiaire encadrant l'Offre de Service dont il peut bénéficier.

Si une disposition des présentes CGS était jugée invalide par un tribunal compétent, l'invalidité de cette disposition n'en affecterait pas pour autant la validité des autres dispositions des CGS qui resteraient valides et en vigueur.

Aucune renonciation à l'une des dispositions de ces CGS ne peut être considérée comme valant renonciation définitive à cette disposition ou à d'autres dispositions des présentes CGS.

Article 3 ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE

Les CGS entrent en vigueur sans réserve au jour de l'acceptation par le Bénéficiaire des documents contractuels suivants, à la première des deux dates suivantes :

- (i) soit à compter de la signature par le Bénéficiaire du contrat conclu avec son employeur, association, organisme d'assurance complémentaire d'assurance maladie et tout autre organisme public ou privé (le Partenaire de MEDAVIZ) ;
- (ii) soit à compter de l'acceptation par le Bénéficiaire via un clic activé au sein de la page web sécurisée de création d'un Compte personnel :
 - Des présentes CGS ;
 - De la Notice d'information et de consentement

Les présentes CGS restent en vigueur pour toute la durée de votre relation contractuelle avec MEDAVIZ : la cessation de l'inscription du Bénéficiaire prend effet au jour de la résiliation de son inscription par MEDAVIZ, ou par lui-même, dans les conditions décrites au sein des CGS.

TITRE 2 : PRESENTATION DES SERVICES ACCESSIBLES A PARTIR DE LA PLATEFORME MEDAVIZ**Article 4 AVERTISSEMENTS PREALABLES**

Les Services fournis par la Plateforme MEDAVIZ ne permettent en aucun cas de prendre en charge des situations d'urgence : le cas échéant, il appartient au Bénéficiaire d'appeler les urgences, de se rendre aux services d'urgence, de consulter son médecin traitant ou tout autre spécialiste.

Le cas échéant, le Professionnel de santé conseillera le Bénéficiaire de contacter directement le service de régulation médicale téléphonique adéquat.

Les services de régulation médicale sont accessibles aux numéros suivants :

*Numéro national de permanence des soins (116 117)

*Numéro national d'aide médicale urgente (15)

En outre, la Plateforme MEDAVIZ fournit des informations générales à titre indicatif et qui tendent de manière générale à être scientifiquement exactes au moment de leur publication, fiables, pertinentes.

Toutefois, compte tenu de l'évolution des connaissances scientifiques et médicales, des progrès de l'actualité médicale, les Bénéficiaires sont informés que les informations qui leur sont proposées, ne sont ni complètes, ni exhaustives et peuvent ne pas être immédiatement et systématiquement actualisées.

Ainsi, malgré le soin apporté au traitement des informations, MEDAVIZ décline toute responsabilité concernant les erreurs ou omissions portant sur les informations diffusées par la Plateforme MEDAVIZ dans le cadre de la fourniture des Services et Contenus.

MEDAVIZ ne peut être tenue responsable de l'interprétation ou de l'utilisation des Contenus et informations diffusés, ni des conséquences.

De manière générale, le Bénéficiaire reconnaît que l'utilisation qu'il fait des informations et des fonctionnalités mises à sa disposition dans le cadre de la Plateforme MEDAVIZ se fait sous ses seuls contrôle, direction et responsabilité.

Il lui appartient de vérifier préalablement à toute décision prise sur la base de ces informations, leur conformité et leur adéquation à leurs besoins. Avant toute décision ou en cas de doute, il incombe au Bénéficiaire de consulter les professionnels de santé compétents.

Article 5 PRESENTATION DU SERVICE DE TELECONSULTATION***5.1 Les Professionnels médicaux délivrant le Service de téléconsultation***

La Plateforme MEDAVIZ propose un Service de téléconsultation, service de télé médecine au sens des dispositions des articles L.6316-1 et R.6316-1 1° du Code de la santé publique.

Les actes de téléconsultation sont délivrés par des Professionnels médicaux, à savoir :

- des médecins généralistes ;
- des médecins spécialistes ;
- des sages-femmes.

Les Bénéficiaires sont informés et reconnaissent qu'à titre exceptionnel, les Professionnels médicaux délivrant le Service de téléconsultation peuvent ne pas être disponibles, et ce, pour une période transitoire qui sera portée à leur connaissance.

En outre, certaines spécialités médicales peuvent ne pas être disponibles au moment de l'appel du Bénéficiaire. Dans ce cas, le Bénéficiaire est appelé à réitérer sa demande ultérieurement.

A l'issue de la téléconsultation, le Professionnel médical rédige un compte-rendu de la téléconsultation qui pourra être adressé au médecin traitant du Bénéficiaire avec son accord préalable.

Les Professionnels médicaux sont soumis au respect de l'intégralité des règles déontologiques président à l'exercice de leur profession telles que définies dans leur Code de déontologie et interprétées par le Conseil de l'Ordre dont ils relèvent. (*Article « Déontologie des Professionnels de santé »*).

MISES EN GARDE :

Le service de téléconsultation délivré dans le cadre de la Plateforme MEDAVIZ ne peut avoir pour finalité de remplacer le médecin traitant du Bénéficiaire et est proposé uniquement en complément à la prise en charge et au suivi effectués par votre médecin traitant.

Le Bénéficiaire est en particulier alerté sur le fait que l'accès aux Services n'est pas de droit. Outre les cas de consommation épuisée du Service de téléconsultation, le Professionnel médical peut estimer qu'il n'est pas en mesure de délivrer le Service de téléconsultation lorsqu'un examen clinique avec présence physique du Bénéficiaire ou des examens complémentaires sont nécessaires. Le cas échéant, il appartient au Bénéficiaire de consulter son médecin traitant.

Le Bénéficiaire est informé qu'aucune pré-qualification médicale de sa demande n'est effectuée par téléphone, avant sa prise en charge par un Professionnel médical.

5.2 Accessibilité au Service de téléconsultation et création d'un profil médical

Le Service de téléconsultation est accessible à partir de la plateforme Medaviz, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Le Service de téléconsultation est accessible par visioconférence par le biais de l'application pour smartphone sécurisée.

Le Bénéficiaire est informé et reconnaît que l'accès au Service de téléconsultation est conditionné à la création d'un compte et au téléchargement préalable de l'application pour smartphone.

Les données de santé renseignées par le Bénéficiaire au sein de son compte sont uniquement destinées au Professionnel médical dans le cadre de la téléconsultation.

Le Bénéficiaire est en outre informé qu'il dispose de la possibilité de télécharger des pièces médicales dans son profil médical s'il souhaite les partager avec le Professionnel médical.

L'ensemble des données de santé du Bénéficiaire sont conservées auprès d'un hébergeur agréé de données de santé.

MISES EN GARDE

Le Bénéficiaire est mis en garde sur le fait que MEDAVIZ n'est en aucun cas en mesure de valider, de contrôler, de vérifier l'exactitude, la réalité, l'actualité ou la complétude des informations et données saisies et renseignées sous ses seuls responsabilités, contrôle et direction.

A ce titre, il est recommandé au Bénéficiaire d'être particulièrement attentif et vigilant au moment de la saisie de ces informations afin de ne pas renseigner d'informations incomplètes, ambiguës, inexactes, trompeuses, obsolètes, sur la base desquelles le Service de téléconsultation pourrait être fourni.

En outre, son attention est attirée sur le fait que la fonctionnalité de téléchargement comporte des risques d'atteinte à la sécurité et à la confidentialité des données, compte tenu de l'absence de fiabilité et des failles de sécurité du réseau internet.

La fonctionnalité s'utilise donc le cas échéant à ses risques et périls, sous son entière et exclusive responsabilité.

5.3 Prescription médicale

Le Service de téléconsultation comprend, la possibilité pour le Professionnel médical, d'émettre une prescription. Ainsi, la délivrance d'une prescription par le Professionnel médical à l'issue d'une téléconsultation n'est pas systématique et relève de son appréciation médicale propre et indépendante, conformément aux limites légales et à ses obligations professionnelles et déontologiques.

En cas de rédaction d'une prescription médicamenteuse par le Professionnel médical, cette dernière est mise à sa disposition via l'application pour smartphone, ou peut être envoyée directement par fax sécurisé à la pharmacie déterminée par le Bénéficiaire au sein de son Compte personnel.

Article 6 PRESENTATION DU SERVICE DE TELECONSEIL***6.1 Les Professionnels de santé délivrant le Service de téléconseil***

La Plateforme MEDAVIZ propose un Service de téléconseil délivré par les Professionnels de santé.

Les Bénéficiaires sont informés et reconnaissent qu'à titre exceptionnel, les Professionnels médicaux délivrant le Service de téléconseil peuvent ne pas être disponibles, et ce, pour une période transitoire qui sera portée à leur connaissance.

En outre, certaines catégories de professionnels de santé peuvent ne pas être disponibles au moment de l'appel du Bénéficiaire. Dans ce cas, il est automatiquement réorienté vers un médecin généraliste de la Plateforme MEDAVIZ.

Les Professionnels de santé sont soumis au respect de l'intégralité des règles déontologiques président à l'exercice de leur profession telles que définies dans leur Code de déontologie et interprétées par le Conseil de l'Ordre dont ils relèvent, le cas échéant. (*Article « Déontologie des Professionnels de santé »*).

6.2 Accessibilité du Service de téléconseil

Le Service de téléconseil est accessible à partir de la plateforme Medaviz, 24h00 sur 24 et 7 jours sur 7.

Le Service de téléconseil est accessible par téléphone ou par le biais de l'application pour smartphone sécurisée.

Le Bénéficiaire est informé que le Service de téléconseil est délivré dans le respect de son anonymat : le Professionnel de santé délivrant le téléconseil n'accèdera en aucun cas à ses données à caractère personnel uniquement collectées et traitées à des fins d'éligibilité au service et de gestion administrative de son compte.

Si le Bénéficiaire souhaite transmettre au Professionnel de santé des pièces médicales, il lui appartient de les anonymiser au préalable.

Il est en outre informé qu'elles seront automatiquement détruites 24 heures après l'appel de téléconseil avec l'un des Professionnels de santé de la Plateforme MEDAVIZ.

Les Bénéficiaires sont informés qu'ils peuvent en outre recevoir des informations dans le cadre de leur orientation dans le système de santé. A leur demande, des informations identifiant des établissements et des professionnels de santé pour une prise en charge médicale spécifique, ou de pharmacies pour l'exécution de la prescription délivrée dans le cadre du Service de téléconsultation, peuvent leur être délivrées.

Les coordonnées de professionnels de santé qui leur sont ainsi proposés ont été sélectionnés à partir des données publiques disponibles, en particulier fondées sur leurs domaines de spécialité et leur localisation selon le choix des Bénéficiaires.

A ce titre, les Bénéficiaires sont entièrement libres du professionnel de santé de leur choix, le service d'orientation ayant uniquement une vocation d'information relative à l'offre de soins sur les territoires de leur choix. Les modalités de communication de ces informations ne portent en aucun cas atteinte au libre choix du professionnel de santé qu'ils souhaitent consulter / de la pharmacie dans laquelle ils souhaitent se rendre. Ces informations leur sont communiquées à titre strictement indicatif. Ainsi, ils ont la possibilité de refuser tout nom qui leur serait proposé.

MISES EN GARDE : Le Service de téléconseil s'inscrit dans une démarche d'information et de prévention.

Le Service de téléconseil ne permet en aucun cas de délivrer des consultations médicales : le Bénéficiaire reconnaît que le Service de Téléconseil ne permet en aucun cas la réalisation de diagnostic ou de prescription ou la prise en charge médicale et ne constituent ni directement, ni indirectement une consultation médicale ou un acte de télémédecine/téléconsultation au sens au sens de l'article L.6316-1 du code de la santé publique.

Le Service de téléconseil ne qualifie pas davantage un dispositif médical.

Le Bénéficiaire reconnaît ainsi que les Contenus de la Plateforme MEDAVIZ ne constituent ni directement, ni indirectement une consultation médicale. Ils ne peuvent en aucun cas remplacer sa prise en charge globale et personnalisée par un professionnel de santé.

En toutes hypothèses, MEDAVIZ ne saurait être tenue responsable de l'interprétation ou de l'utilisation des Contenus et informations diffusés par l'intermédiaire de la Plateforme MEDAVIZ, ni des conséquences.

Article 7 PRESENTATION DE L'OUTIL DE TELECONSULTATION

7.1 Les Professionnels médicaux proposant l'accès à l'outil téléconsultation

Des médecins peuvent décider, dans le cadre de leur pratique médicale quotidienne, de proposer des consultations par visioconférence à leurs patients, dans le cadre réglementaire posé par l'avenant 6 à la convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie signée le 25 août 2016.

Dans ce cadre, les téléconsultations sont prises en charge selon les règles du remboursement de l'Assurance Maladie, et doivent respecter les mêmes règles et le même déroulé qu'une consultation dite physique.

Les médecins restent soumis au respect de l'intégralité des règles déontologiques président à l'exercice de leur profession telles que définies dans leur Code de déontologie et interprétées par le Conseil de l'Ordre dont ils relèvent. (*Article « Déontologie des Professionnels de santé »*).

Chaque Médecin téléconsultant est libre de fixer ses tarifs et honoraires conformément à ses obligations professionnelles et ses engagements conventionnels.

MISES EN GARDE :

Medaviz ne pourra être tenu pour responsable du montant coté par le médecin à l'issue de la téléconsultation, et dont sera prélevé le bénéficiaire.

L'éligibilité de la téléconsultation au remboursement selon les conditions définies par l'avenant 6 relève de la seule responsabilité du médecin.

7.2 Accessibilité à l'outil de téléconsultation et création d'un profil médical

L'outil de téléconsultation est accessible par visioconférence par le biais de l'application pour smartphone sécurisée.

Le Bénéficiaire est informé et reconnaît que l'accès à l'outil de téléconsultation est conditionné à la création d'un compte et au téléchargement préalable de l'application pour smartphone.

Les données de santé renseignées par le Bénéficiaire au sein de son compte sont uniquement destinées au Professionnel médical dans le cadre de la téléconsultation.

Le Bénéficiaire est en outre informé qu'il dispose de la possibilité de télécharger des pièces médicales dans son profil médical s'il souhaite les partager avec le Professionnel médical.

L'ensemble des données de santé du Bénéficiaire sont conservées auprès d'un hébergeur agréé de données de santé.

MISES EN GARDE

Le Bénéficiaire est mis en garde sur le fait que MEDAVIZ n'est en aucun cas en mesure de valider, de contrôler, de vérifier l'exactitude, la réalité, l'actualité ou la complétude des informations et données saisies et renseignées sous ses seuls responsabilité, contrôle et direction.

A ce titre, il est recommandé au Bénéficiaire d'être particulièrement attentif et vigilant au moment de la saisie de ces informations afin de ne pas renseigner d'informations incomplètes, ambiguës, inexactes, trompeuses, obsolètes, sur la base desquelles le Service de téléconsultation pourrait être fourni.

En outre, son attention est attirée sur le fait que la fonctionnalité de téléchargement comporte des risques d'atteinte à la sécurité et à la confidentialité des données, compte tenu de l'absence de fiabilité et des failles de sécurité du réseau internet.

La fonctionnalité s'utilise donc le cas échéant à ses risques et périls, sous son entière et exclusive responsabilité.

7.3 Prescription médicale

L'outil de téléconsultation comprend, la possibilité pour le Professionnel médical, d'émettre une prescription. Ainsi, la délivrance d'une prescription par le Professionnel médical à l'issu d'une téléconsultation n'est pas systématique et relève de son appréciation médicale propre et indépendante, conformément aux limites légales et à ses obligations professionnelles et déontologiques.

En cas de rédaction d'une prescription médicamenteuse par le Professionnel médical, cette dernière est mise à sa disposition via l'application pour smartphone, ou peut être envoyée directement par fax sécurisé à la pharmacie déterminée par le Bénéficiaire au sein de son Compte personnel.

TITRE 3 : PRESENTATION DES OFFRES DE SERVICE ET D'ACCES A L'OUTIL DE TELECONSULTATION, ET ACCES A LA PLATEFORME MEDAVIZ**Article 8 PRESENTATION DES OFFRES DE SERVICE ET D'ACCES A L'OUTIL DE TELECONSULTATION*****8.1 Les Offres de Services***

Dans le cadre des services de téléconseil et téléconsultation, MEDAVIZ propose différentes Offres de Services pour les Partenaires en faveur des Bénéficiaires (« **Offres Partenaires** »).

Elles se décomposent en trois lots au choix des Partenaires qui peuvent choisir de mettre à disposition de leurs Bénéficiaires :

- Soit le LOT 1 comprenant un accès au Service de téléconseil
- Soit le LOT 2 comprenant un accès au Service de téléconsultation
- Soit le LOT 3 comprenant un accès aux Services de téléconseil et de téléconsultation.

Chaque Partenaire définit avec MEDAVIZ les modalités de mises à disposition des Bénéficiaires des Offres de Services et le nombre d'appels possible. Le Bénéficiaire en est directement informé par le Partenaire.

Dans le cadre de l'outil de téléconsultation, chaque médecin peut proposer à ses patients des téléconsultations par visioconférence. Le Bénéficiaire en est directement informé par le médecin.

8.2 Eligibilité et consommation des Services

L'accès à la Plateforme MEDAVIZ est réservé aux Bénéficiaires en application de contrats conclus entre MEDAVIZ et ses Partenaires encadrant les droits d'accès des Bénéficiaires aux Services ou à l'outil.

Les Bénéficiaires des services de téléconseil et téléconsultation bénéficient d'un nombre d'accès au(x) Service(s) prédéfini faisant l'objet d'un décompte à chaque consommation du ou des Service(s) dont l'accès a été réalisé dans les conditions décrites au sein des présentes CGS.

Par ailleurs, tout Service entamé et interrompu du fait du Bénéficiaire, y compris en cas de dysfonctionnement technique de ses moyens d'accès, est considéré comme consommé.

Le Bénéficiaire reconnaît et accepte que dans le cadre de son accès à la Plateforme MEDAVIZ, ses droits à l'éligibilité du ou des Service(s) ou de l'outil peuvent donc être vérifiés afin de s'assurer de son niveau de consommation du ou des Service(s) ou de l'outil.

Le Bénéficiaire a la possibilité d'interroger MEDAVIZ à l'adresse suivante contact@medaviz.com pour obtenir des informations sur l'état de sa consommation du ou des Service(s).

Article 9 CONDITIONS FINANCIERES

Les Offres Partenaires sont prises en charge directement par les Partenaires de sorte à garantir un reste à charge nul pour les Bénéficiaires dans le cadre de leur consommation du ou des Service(s) en fonction de l'Offre Partenaire sélectionnée.

Dans le cadre de l'outil de téléconsultation, sa mise à disposition pour le Bénéficiaire est totalement gratuite. A l'issue de l'acte de téléconsultation, il est prélevé du montant de la consultation tel que coté par son médecin. Les points suivants en décrivent les modalités et encadrements.

9.1 Modalités de paiement

Le prélèvement du montant de la téléconsultation est effectué automatiquement à l'issue de l'acte, lorsque le médecin et le bénéficiaire ont raccroché et que le médecin a coté l'acte.

Auparavant, le bénéficiaire doit avoir indiqué dans son espace personnel le numéro de sa carte, sa date de validité et les trois chiffres du cryptogramme figurant au dos de celle-ci, directement dans la zone prévue à cet effet.

Medaviz ne stocke directement aucune donnée bancaire.

L'attention du bénéficiaire est attirée sur le fait que les prélèvements effectués dans le cadre de l'Application s'effectuent via la solution bancaire sécurisée Systempay.

Les données de prélèvement sont cryptées puis transmises vers la banque, en toute confidentialité. Elles sont rendues inaccessibles à un tiers.

Les données relatives aux cartes bancaires sont utilisées uniquement dans le cadre de la transaction.

En cas d'utilisation frauduleuse de sa carte bancaire, le bénéficiaire est invité, dès le constat de cette utilisation, à contacter le Service Client MEDAVIZ à l'adresse suivante : contact@medaviz.com

MISES EN GARDE : Le bénéficiaire est informé qu'il doit être titulaire de la carte bancaire utilisée pour le prélèvement ou à défaut être dûment autorisé à l'utiliser.

Il garantit MEDAVIZ qu'il remplit bien l'ensemble des conditions d'accès, d'utilisation et de vente et que le compte bancaire associé au moyen de paiement utilisé pour le prélèvement est suffisamment approvisionné pour satisfaire à son obligation de paiement.

9.2 Facturation

Le bénéficiaire accepte de recevoir sa facture par voie dématérialisée.

En outre, un courrier électronique de confirmation de prélèvement présentant la facture est adressé au bénéficiaire.

9.3 Preuve du prélèvement

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de MEDAVIZ dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications et des paiements intervenus entre le bénéficiaire et son médecin.

L'archivage des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle et durable conformément à l'article 1379 du Code Civil.

Article 10 CONDITIONS D'ACCES A LA PLATEFORME MEDAVIZ

L'accès à la Plateforme MEDAVIZ, en ce compris, aux Services et Contenus et à l'outil de téléconsultation, est soumis aux présentes CGS, aux lois en vigueur concernant les services de communication électronique au public, la télémédecine, et plus généralement au respect de toutes les lois applicables.

L'accès à la Plateforme MEDAVIZ est réservé aux personnes physiques de plus de 18 ans. A ce titre, le Bénéficiaire déclare et reconnaît avoir 18 ans révolus. L'accès aux Contenus et aux Services à un mineur via la Plateforme MEDAVIZ est nécessairement effectué et mis en œuvre par son représentant légal.

En l'absence de possibilité technique d'authentification de l'âge, il incombe au Bénéficiaire de mettre en œuvre les dispositifs de sécurité adéquats permettant une protection et une restriction d'accès des mineurs à la Plateforme MEDAVIZ.

Le Bénéficiaire ne peut utiliser la Plateforme MEDAVIZ à d'autres fins que pour sa destination définie aux présentes CGS, et notamment s'interdit d'utiliser la Plateforme MEDAVIZ, y compris les Contenus et les Services, pour assurer la promotion d'un produit, d'un service, d'un établissement de santé, d'un professionnel de santé ou d'une pharmacie ou de manière générale à toute fin publicitaire ou promotionnelle ou professionnelle.

Le Bénéficiaire s'engage à accéder à la Plateforme MEDAVIZ uniquement à titre personnel et ne pas y accéder au bénéfice d'une entreprise ou de tout autre organisme. Les sociétés commerciales, et de manière générale tout organisme ou entité ou profession réglementée ne peuvent pas devenir Bénéficiaires.

Le Bénéficiaire s'engage à avoir une utilisation raisonnable du service MEDAVIZ. Il reconnaît en particulier qu'une utilisation hebdomadaire ou quotidienne ne constitue pas une utilisation raisonnable du service.

Toute autre utilisation en fraude des droits de MEDAVIZ expose les Bénéficiaires à des poursuites.

10.1 Pré-requis

Le Bénéficiaire s'assure préalablement à l'accès aux Services, à l'outil et aux Contenus que le terminal qu'il utilise dispose d'une connexion à internet et des fonctionnalités techniques/outils pour permettre la délivrance du ou des Service(s) et l'accès à l'outil dans des conditions optimales, selon les modalités de délivrance choisies.

Le Bénéficiaire reconnaît et accepte que l'intégralité des frais de téléphone et de connexion au réseau internet restent à sa charge exclusive.

En outre, et préalablement à chaque mise en relation avec un Professionnel de santé, le Bénéficiaire doit s'assurer notamment de :

- la qualité de la connexion internet ;
- et de l'état de la batterie du terminal utilisé.

10.2 Inscription à la Plateforme MEDAVIZ

L'accès à la Plateforme MEDAVIZ est subordonné à la création d'un Compte personnel par le Bénéficiaire, comprenant un profil administratif.

Un code entreprise ou un code d'activation peut être demandé à l'occasion de la création du Compte personnel par le Bénéficiaire pour permettre son activation. Ce code est communiqué au Bénéficiaire soit par l'intermédiaire du Partenaire de MEDAVIZ soit par MEDAVIZ.

Les informations demandées sont nécessaires pour permettre au Bénéficiaire d'accéder aux Service de téléconseil et de téléconsultation, ou à l'outil de téléconsultation.

Ainsi, lors de la création de son Compte personnel, le Bénéficiaire s'engage à saisir et à déclarer des données qui permettent son identification sous ses entières responsabilité, contrôle et direction, à communiquer des informations complètes, exactes et actualisées, et à ne pas usurper l'identité d'un tiers, ni à masquer ou modifier son âge.

Dans l'hypothèse où le Bénéficiaire communiquerait des informations fausses, inexactes, trompeuses, incomplètes ou périmées, MEDAVIZ se réserve la possibilité de suspendre ou de refuser son accès, sans préavis ni indemnité, de façon temporaire ou définitive, à tout ou partie de la Plateforme MEDAVIZ, au Services, à l'outil et aux Contenus. En outre, dans de tels cas, MEDAVIZ décline toute responsabilité du fait des Services rendus.

L'attention du Bénéficiaire est attirée sur le fait que dans le cadre du Service de téléconseil, les échanges avec les Professionnels de santé sont totalement anonymes : le Professionnel de santé n'a pas accès aux informations identifiantes du Bénéficiaire, demandées lors de la création de son Compte personnel.

10.2 Identification, authentification des bénéficiaires

La connexion par le Bénéficiaire à son Compte personnel repose sur un système d'authentification fiable et sécurisé.

Lors de chaque connexion à son Compte personnel, le Bénéficiaire s'authentifie par l'intermédiaire :

- D'un **login**
- D'un **code unique** qui lui est transmis automatiquement par la plateforme

L'identification et l'authentification du Bénéficiaire dans le cadre de son accès à son Compte personnel ou lors de chacun de ses appels passés, permet de s'assurer de son éligibilité aux Services ou à l'outil, de vérifier sa consommation des Services et vaut de manière irréfragable imputabilité au Bénéficiaire

des opérations effectuées au moyen de ses éléments d'authentification, dans les conditions définies à l'article « Convention de preuve » des présentes CGS.

Autrement dit, toute action réalisée par le Bénéficiaire à partir de ses éléments d'authentification sera réputée avoir été effectuée par le Bénéficiaire sous sa responsabilité exclusive.

A ce titre, le Bénéficiaire s'engage à garder secrets ses éléments d'authentification étant entendu que MEDAVIZ ne pourra être tenue pour responsable de toute perte ou tout dommage survenant en cas de manquement à cette obligation, toute utilisation des éléments précités étant faite sous l'entière responsabilité du Bénéficiaire.

En cas de perte ou de vol de ses éléments d'authentification, ou encore de suspicion de leur utilisation par un tiers non autorisé, le Bénéficiaire s'engage à en informer sans délai MEDAVIZ, à l'adresse mail suivante : contact@medaviz.com

La notification du Bénéficiaire entraînera systématiquement la désactivation par MEDAVIZ des éléments d'authentification du Bénéficiaire compromis, dans les meilleurs délais et générera une procédure permettant la création de nouveaux éléments d'authentification dans le respect des recommandations de la CNIL.

Le Bénéficiaire s'engage, de manière générale, à prendre toutes mesures utiles d'authentification (notamment le renouvellement régulier de son code unique de connexion) pour assurer la parfaite confidentialité de ses éléments d'authentification et s'engage à ne pas les communiquer, les céder ou les mettre à la disposition d'un tiers.

Le cas échéant, MEDAVIZ s'engage à notifier la violation du code unique du Bénéficiaire ou de données liées au renouvellement, conformément aux exigences réglementaires en vigueur. Le Bénéficiaire devra modifier son code unique dès la connexion suivante.

Article 11 INFORMATION – CONSENTEMENT

Le Bénéficiaire est informé sur les Services et l'outil proposés par la Plateforme MEDAVIZ et le traitement de ses données à caractère personnel et en particulier ses données de santé.

Cette information est matérialisée en particulier au sein d'une notice d'information et de consentement ainsi que par les présentes CGS.

Elle a lieu préalablement à la mise en œuvre des Services et de l'outil (au moment de la création de son Compte personnel) puis est ensuite mise à disposition du Bénéficiaire sur le site internet et l'application pour smartphone sécurisée de façon à ce qu'il puisse y accéder à tout moment.

Après avoir pris connaissance des informations sur les modalités de délivrance des Services et de mise à disposition de l'outil, et de traitement et de collecte de ses données de santé, ses consentements exprès, préalables, éclairés et actifs sont collectés lors de son inscription à la Plateforme MEDAVIZ, au titre de :

- La collecte et le traitement de ses données de santé à caractère personnel, pour bénéficier des Services de téléconseil et/ou de téléconsultation, et de l'outil de téléconsultation ;
- L'acceptation des présentes CGS.

Le Bénéficiaire est informé qu'à tout moment et gratuitement, il dispose de la possibilité de retirer son consentement, selon les modalités suivantes :

- Sous forme dématérialisée, par le biais de cases à décocher associées à une convention de preuve, telle que définie au sein des présentes CGS ;
- Par mail à contact@medaviz.com
- Dans le cadre du dispositif téléphonique : en ne donnant pas suite à l'échange téléphonique.

TITRE IV DISPOSITIONS COMMUNES**Article 12 DEONTOLOGIE DES PROFESSIONNELS DE SANTE**

Les Professionnels de santé intervenant dans le cadre de la Plateforme MEDAVIZ et au titre de la fourniture des Services ou de la mise à disposition de l'outil sont soumis au respect de l'intégralité des règles déontologiques présidant à l'exercice de leur profession telles qu'elles sont définies dans le Code de déontologie qui leur est applicable et interprétées par le Conseil de l'ordre professionnel dont ils relèvent, le cas échéant.

La fourniture des Services et la mise à disposition de l'outil dans le cadre de la Plateforme MEDAVIZ ne porte pas atteinte à l'une quelconque de leurs obligations déontologiques et ce, plus particulièrement au regard du principe d'indépendance, du libre choix du patient, ou encore d'interdiction de tout procédé direct ou indirect de publicité, notamment en faveur d'un professionnel de santé.

Les Professionnels de santé sont soumis au secret sur les informations de santé et relatives à la vie privée des Bénéficiaires, parvenues à leur connaissance par quelque moyen que ce soit, et ce conformément à ses obligations légales, réglementaires et déontologiques telles qu'elles résultent des articles L. 1110-4, L.1110-12, R.1110-1 et suivants du Code de la santé publique, des dispositions de l'Arrêté du 25 novembre 2016 fixant le cahier des charges de définition de l'équipe de soins visée au 3° de l'article L. 1110-12 du Code de la santé publique, de l'article 226-13 du Code pénal et du Code de déontologie régissant l'exercice de leur profession, le cas échéant.

En conséquence, ils ne communiquent en aucun cas, directement ou indirectement, hors de l'équipe de soins, l'une quelconque des informations concernant les Bénéficiaires et soumise à la protection du secret médical, à tout tiers non autorisé.

Article 13 PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Des données à caractère personnel concernant les Bénéficiaires – en ce compris des données relatives à leur état civil, à leur vie personnelle, et des données de santé et médicales – sont collectées et traitées dans le cadre de leur accès à la Plateforme MEDAVIZ, au titre de la mise en œuvre des Services de téléconseil et/ou de téléconsultation et de la mise à disposition de l'outil de téléconsultation.

Medaviz vous invite à vous référer à sa Politique de confidentialité des données pour en connaître le détail.

Article 14 OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE***14.1 Responsabilité de MEDAVIZ au titre de la collecte et du traitement de données de santé dans le cadre de la Plateforme MEDAVIZ***

En sa qualité de responsable de traitement, MEDAVIZ garantit avoir déployé des mesures de sécurité conformes aux exigences légales et réglementaires en vigueur aux fins d'assurer la protection des

données de santé à caractère personnel transmises par les Bénéficiaires aux Professionnels de santé par le biais de la Plateforme MEDAVIZ.

A ce titre, MEDAVIZ garantit notamment :

- Respecter les obligations qui lui incombent en cette qualité résultant des dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dites « Loi Informatique et Libertés » et du Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données dit « Règlement général sur la protection des données » ;
- Procéder aux formalités préalables devant la CNIL pour ce qui la concerne ;
- Délivrer une information préalable aux Bénéficiaires les données sont collectées et traitées, avant toute mise en œuvre du traitement de données à caractère personnel et partage des données médicales et des comptes rendus associés ;
- Répondre aux demandes d'exercice de leurs droits par les Bénéficiaires et le cas échéant, notifier à chaque destinataire ayant eu communication des données toute rectification, effacement des données à caractère personnel ou limitation du traitement, sauf si cette notification est impossible ou exige des efforts disproportionnés ;
- Réaliser ou disposer d'une analyse d'impact relative à la protection des données concernant le traitement dont il est responsable ;
- Mettre en œuvre de mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées – et à les réexaminer et les réactualiser si nécessaire – afin de garantir la protection des droits des Bénéficiaires dont les données sont collectées et traitées, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel ;
- Tenir un registre des traitements ;
- Désigner un délégué à la protection des données et lui permettre d'exercer ses fonctions et missions conformément aux exigences du Règlement général sur la protection des données ; ce dernier est joignable aux coordonnées suivantes : donnees@medaviz.com
- Notifier conformément aux conditions définies au Règlement général sur la protection des données toute violation de données à caractère personnel à la CNIL, dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance, et communiquer au Bénéficiaire sur cette violation le cas échéant ;
- Coopérer avec la CNIL, à la demande de celle-ci.

14.2 Responsabilité de MEDAVIZ au titre de la fourniture des Services et la mise à disposition de l'outil via la Plateforme MEDAVIZ

MEDAVIZ est tenue à une obligation de moyens dans le cadre de la mise à disposition de la Plateforme MEDAVIZ, des Services, de l'outil et des Contenus fournis dans les limites définies aux présentes CGS.

MEDAVIZ s'engage à mettre en œuvre les Services et mettre à disposition l'outil dans le respect des dispositions légales applicables, et notamment, en sa qualité d'organisme de télémédecine, s'agissant du Service de téléconsultation, dans le respect des dispositions de l'article L. 6316-1 du Code de la santé publique, du décret 2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télémédecine, et de manière générale des dispositions du Code de la santé publique et des Codes de déontologie applicables aux Professionnels de santé.

MEDAVIZ est responsable des seuls dommages directs et prévisibles liés à l'utilisation de la Plateforme MEDAVIZ.

Les Professionnels de santé sont personnellement et exclusivement responsables des actes médicaux et de prises en charges qu'ils peuvent être amenés à délivrer dans le cadre des Services et de l'outil de la Plateforme MEDAVIZ.

14.3 Limitations de responsabilité

Les Bénéficiaires demeurent pleinement et personnellement responsables de l'utilisation des Services, de l'outil et des Contenus de la Plateforme MEDAVIZ – en particulier de l'utilisation des informations dont ils bénéficient dans ce cadre ainsi que de l'ensemble des informations qu'ils communiquent via la Plateforme MEDAVIZ dans les conditions de droit commun.

Les Bénéficiaires s'engagent à valider l'adéquation de la Plateforme MEDAVIZ, de ses Services, de l'outil et de ses Contenus à leurs besoins. Ils reconnaissent qu'ils prennent seuls toute décision fondée sur les Services, l'outil et les Contenus, le cas échéant et que MEDAVIZ n'assume aucune responsabilité au titre de la gestion d'une situation d'urgence.

De plus, ils reconnaissent que MEDAVIZ ne pourra être tenue pour responsable de tout dommage matériel ou immatériel, direct ou indirect, quelles qu'en soient les causes, y compris les dommages pouvant être causés par l'éventuelle diffusion de virus, par la fraude informatique, du fait des contraintes et limites du réseau internet ou encore de la perte, de la détérioration ou de l'altération de fichiers ni des conséquences résultant :

- De leur utilisation de la Plateforme MEDAVIZ, de l'outil de ses Services, et fonctionnalités et/ou de l'interprétation de ses Contenus ;
- De leur impossibilité d'avoir accès à la Plateforme MEDAVIZ, à l'outil, aux Services et Contenus, à l'exception des dommages directs consécutifs à une faute lourde ou intentionnelle ;

De manière générale, ils s'engagent à utiliser la Plateforme MEDAVIZ :

- Dans le respect des lois, réglementation et droits des tiers, notamment des droits de propriété intellectuelle et industrielle ;
- De manière loyale et conformément à sa destination.

Il appartient aux Bénéficiaires notamment :

- De satisfaire aux obligations en matière de sécurité, conformément à l'article « Sécurité » des présentes CGS ;
- D'utiliser la Plateforme MEDAVIZ, l'outil ses Services et Contenus dans le respect des présentes CGS et des dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

- De ne pas commercialiser tout ou partie des Services ou Contenus, ou de l'outil, accessibles via la Plateforme MEDAVIZ.

En cas de non-respect d'une ou plusieurs dispositions des présentes CGS, leur accès à la Plateforme MEDAVIZ pourra être, unilatéralement, de plein droit et sans préavis, temporairement suspendu ou définitivement bloqué.

Article 15 CAS DE FORCE MAJEURE

MEDAVIZ ne sera pas tenue responsable en cas d'inaccessibilité de la Plateforme MEDAVIZ et de ses Contenus et Services ou de l'outil causée par des événements hors de son contrôle qui ne pouvait être raisonnablement prévus et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, et empêchant l'exécution de ses obligations (« **Cas de Force Majeure** »).

L'exécution des présentes CGS sera suspendue tant que durera le Cas de Force majeure et MEDAVIZ s'efforcera dans la mesure du possible de faire cesser le cas de Force Majeure ou de trouver une solution lui permettant d'exécuter ses obligations contractuelles malgré le cas de Force Majeure.

Si l'empêchement est définitif, l'inscription du Bénéficiaire sera résiliée.

Article 16 ASSURANCE

L'Utilisateur Médecin téléconsultant et Professionnel de santé est assuré au titre de sa Responsabilité Civile Professionnelle.

La Société est assurée au titre de sa Responsabilité civile.

Article 17 SECURITE

De manière générale, la préservation de la sécurité des données à caractère personnel des Bénéficiaires leur impose :

- De ne jamais communiquer des données de santé les concernant par email ;
- De respecter les consignes de sécurité et notamment les règles relatives à la définition et au changement de vos éléments d'authentification ;
- De respecter la gestion des accès au Compte personnel, en particulier, ne pas utiliser les éléments d'authentification d'un autre Bénéficiaire, ni chercher à connaître ces informations ;
- De garder strictement confidentiels leurs éléments d'authentification et ne pas les dévoiler à un tiers, quelles que soient ses qualités et activités professionnelles ;
- D'avertir MEDAVIZ de tout dysfonctionnement technique constaté et de toute anomalie découverte, telle que les intrusions.

Notamment, il appartient aux Bénéficiaires de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger leurs propres données et matériels de la contamination par des virus ou autres formes d'attaques circulant éventuellement via la Plateforme MEDAVIZ.

Ils sont informés que des interventions techniques au sein de la Plateforme MEDAVIZ s'effectuent dans le respect des dispositions de la Loi Informatique et Libertés et de l'ensemble des dispositions du Code de la santé publique.

Ils sont également alertés sur l'existence de risques inhérents à l'utilisation des télécommunications et ce, y compris même en présence d'un accès sécurisé tel qu'il est mis en œuvre dans le cadre de la Plateforme MEDAVIZ, et tout particulièrement en termes de :

- Défaut de fiabilité du réseau Internet ;
- Continuité non garantie dans l'accès à la Plateforme MEDAVIZ et à ses Contenus et Services ou à l'outil ;
- Performances non garanties, compte tenu notamment de la propagation de virus ;
- Toute autre contrainte technique qui n'est pas sous le contrôle et la responsabilité de MEDAVIZ.

En aucun cas, MEDAVIZ ne saurait être tenue responsable à votre égard de ces risques et de leurs conséquences préjudiciables, quelle qu'en soit l'étendue.

Enfin, ils sont informés et reconnaissent que toutes les opérations qu'ils effectuent dans le cadre de la Plateforme MEDAVIZ sont tracées.

Article 18 PROPRIETE INTELLECTUELLE

MEDAVIZ est titulaire des droits de propriété intellectuelle et industrielle sur la Plateforme MEDAVIZ, ses Services et Contenus et l'outil, le cas échéant avec l'autorisation des titulaires de ces droits.

L'utilisation de la Plateforme MEDAVIZ ne confère au Bénéficiaire en aucun cas un droit de propriété sur la Plateforme MEDAVIZ, ses Services et Contenu ni l'outil.

18.1 Contenus et Services

Toute utilisation, reproduction, copie, diffusion d'un ou de plusieurs Services ou Contenus de la Plateforme MEDAVIZ pour un usage autre que privé est interdite.

L'ensemble des Contenus et Services de la Plateforme MEDAVIZ, incluant de manière non limitative, le nom de domaine, les textes, la charte graphique, les graphiques, les photographies, les dessins, les sons, les images, audio et vidéo, mais également l'arborescence, le plan de navigation, la conception et l'organisation de ses rubriques, leurs titres, existants ou à venir, est protégé par des droits de propriété intellectuelle, détenus ou revendiqués par MEDAVIZ, avec l'autorisation des titulaires de ces droits, le cas échéant.

Ces Contenus et Services sont exclusivement destinés à l'information des Bénéficiaires et à leur usage personnel. Ils bénéficient sur ces Contenus et Services d'un droit d'usage privé, non collectif et non exclusif.

Sauf autorisation expresse et préalable de MEDAVIZ, les Bénéficiaires s'interdisent toute reproduction, représentation et utilisation autre que celles visées ci-dessous et notamment :

- Toute adaptation, mise à disposition du public à sa demande ou non, distribution, rediffusion sous quelque forme que ce soit, mise en réseau, communication publique, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie des œuvres, prestations, et tous éléments protégés ou susceptibles de protection par le droit de la propriété intellectuelle reproduits au sein de la Plateforme MEDAVIZ ;
- Tout lien, accès, modification, ajout, suppression qui porte sur le système de traitement automatisé de l'édition en ligne et qui modifie les conditions de publication ou la politique éditoriale.

Tout manquement à ces obligations constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, une faute intentionnelle susceptible d'exposer le Bénéficiaire à des poursuites civiles et pénales.

18.2 Bases de données

Conformément aux dispositions de la loi n° 98-536 du 1er juillet 1998 portant transposition dans le code de la propriété intellectuelle de la directive 96/9 CE du 11 mars 1996 concernant la protection des bases de données, MEDAVIZ est producteur et propriétaire de tout ou partie des bases de données, leur structure et leurs contenus, composant la Plateforme MEDAVIZ ou produites dans le cadre de la mise en œuvre des Services, sous réserve des droits détenus par ses Partenaires, le cas échéant.

En accédant à la Plateforme MEDAVIZ, les Bénéficiaires reconnaissent que les données la composant ou produites dans le cadre de la mise en œuvre des Services sont légalement protégées, et, conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1998 précitée, il leur est interdit notamment d'extraire, réutiliser, stocker, reproduire, représenter ou conserver, directement ou indirectement, sur un support quelconque, par tout moyen et sous toute forme que ce soit, tout ou partie qualitativement ou quantitativement substantielle, du contenu des bases de données figurant au sein de la Plateforme MEDAVIZ auquel ils accèdent ainsi que d'en faire l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement et quantitativement non substantielles, lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale.

18.3 Marques, signes distinctifs et logos

Sauf précision contraire, toutes les marques utilisées au sein de la Plateforme MEDAVIZ sont la propriété de MEDAVIZ, ou des Partenaires, le cas échéant.

Sauf autorisation expresse et préalable de MEDAVIZ ou de ses Partenaires, toute reproduction, (totale ou partielle) et usage de ces marques, figuratives ou non, appartenant à MEDAVIZ et à ses Partenaires expose le Bénéficiaire à des poursuites judiciaires.

Article 19 CONVENTION DE PREUVE – SIGNATURE ELECTRONIQUE

Les registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques de MEDAVIZ dans le cadre d'un système de cryptage seront considérés comme les preuves des communications et des différentes

transmissions d'écrits et de documents électroniques entre le Bénéficiaire et la Plateforme MEDAVIZ, et MEDAVIZ.

Les Bénéficiaires reconnaissent qu'après leur authentification, toute manifestation de leur volonté par le biais de l'utilisation des fonctionnalités proposées au sein de la Plateforme MEDAVIZ, et en particulier l'acceptation des CGS, constitue une signature électronique au sens des dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil et des articles 1111-25 et suivants du Code de la santé publique, et manifeste leur consentement en caractérisant sa preuve.

Conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code Civil et des articles 1111-25 et suivants du Code de la santé publique, la mise en œuvre d'une signature électronique, sur la base d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache, est considérée comme une signature valable et comme une preuve au sens des dispositions précitées.

Les Bénéficiaires ne pourront pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments sous format ou support électronique précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés pour constituer une preuve. Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par MEDAVIZ dans toute procédure contentieuse ou autre, seront recevables, valables et opposables de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Par ailleurs, les Bénéficiaires sont informés et reconnaissent que toute ordonnance générée dans le cadre du Service ou de l'outil de téléconsultation repose sur une signature électronique simple, émise sur la base d'un procédé fiable d'identification défini par convention avec les Professionnels médicaux prescripteurs garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache et l'intégrité des données matérialisées.

Les Bénéficiaires sont informés et reconnaissent que la convention de preuve portant sur les ordonnances électroniques leur est opposable et ils acceptent, qu'après l'authentification du Professionnel médical, toute manifestation de sa volonté par le biais de l'utilisation des fonctionnalités proposées au sein de la Plateforme MEDAVIZ et en particulier celle consistant à émettre des comptes rendus et des ordonnances en cas de prescriptions, reposent sur une signature électronique au sens des dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil et des articles 1111-25 et suivants du Code de la santé publique, et manifeste l'accord du Professionnel médical en caractérisant sa preuve.

Article 20 MODIFICATIONS DES CGS ET EVOLUTIONS DE LA PLATEFORME MEDAVIZ

MEDAVIZ se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGS ou les règles concernant l'utilisation de la Plateforme MEDAVIZ, de ses Services et Contenus ou de l'outil.

MEDAVIZ se réserve en outre le droit de faire évoluer la Plateforme MEDAVIZ, les Services, l'outil et les Contenus. Des modifications techniques pourront intervenir sans préavis de la part de MEDAVIZ.

Les Bénéficiaires seront informés de la mise en ligne au sein de la Plateforme MEDAVIZ de chaque nouvelle version des présentes CGS et pourront être invités à les accepter à nouveau.

En toutes hypothèses, le fait de continuer à utiliser la Plateforme MEDAVIZ après toute modification des CGS entraîne l'acceptation des modifications des CGS.

Enfin, MEDAVIZ se réserve le droit de suspendre provisoirement ou définitivement l'accès des Bénéficiaires à la Plateforme MEDAVIZ, sans délai, ni contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 21 RESILIATION DE L'INSCRIPTION

21.1 A l'initiative de MEDAVIZ

Les Bénéficiaires acceptent que MEDAVIZ se réserve le droit de résilier immédiatement leur accès à la Plateforme MEDAVIZ sans préavis ni mise en demeure ni indemnité de quelque nature que ce soit, à l'échéance du contrat avec le Partenaire, ou en cas de manquement à l'une quelconque des obligations décrites aux présentes CGS, ou à la législation en vigueur. Sans limitation de ce qui précède, sont notamment susceptibles de fonder une résiliation de leur inscription :

- Les infractions ou violations des présentes CGS ;
- Le non-respect d'une disposition légale ou réglementaire en vigueur ;
- Une tentative de connexion non autorisée, par une utilisation frauduleuse du système ou par une usurpation des éléments d'authentification ;
- Un empêchement définitif.

21.2 A l'initiative du Bénéficiaire

À tout moment, les Bénéficiaires ont la possibilité de résilier leur inscription à la Plateforme MEDAVIZ en adressant une demande à l'adresse électronique suivante : contact@medaviz.com.

Ils sont informés que la résiliation de leur inscription à la Plateforme MEDAVIZ n'entraînera pas la suppression automatique des données à caractère personnel les concernant. Elles seront conservées, dans le respect des exigences posées par la Loi Informatique et Libertés, ce qu'ils acceptent expressément.

Leur attention est également attirée sur le fait qu'à l'issue de cette action, ils ne seront plus en mesure d'accéder à la Plateforme MEDAVIZ, aux Services et Contenus.

Article 22 LOI APPLICABLE

Les présentes CGS sont régies par la loi française.

Les Bénéficiaires reconnaissent que, de manière générale, toute information qui est diffusée dans le cadre de la Plateforme MEDAVIZ est susceptible de ne pas être cohérente ou appropriée en dehors de la population visée pour l'utilisation de la Plateforme MEDAVIZ.

A défaut de règlement amiable, tout litige relatif à la Plateforme MEDAVIZ ou en relation avec son utilisation sera soumis aux tribunaux français, quel que soit le lieu de résidence du Bénéficiaire.

Article 23 CESSION

MEDAVIZ peut céder les présentes CGS à tout moment à une filiale ou à un successeur, quelle que soit l'opération.

Les Bénéficiaires sont informés et reconnaissent qu'ils ne sont pas autorisés à céder les droits dont ils disposent en application des présentes CGS à un tiers, sans l'autorisation expresse et préalable de MEDAVIZ.